



Écologie & Solidarité

Journal des éluEs EELV, Ades, Alternatifs de la Ville de Grenoble

N°11 - Juin 2012

Olivier Bertrand, Maryvonne Boileau, Gwendoline Delbos-Corfield, Marina Girod de l'Ain, Gilles Kuntz & Hakim Sabri

A LA UNE

LE CHANTIER SOCIAL

Nous observons plusieurs mouvements sociaux dans les institutions chargées du «social».

Au Conseil Général, dont la compétence principale est, rappelons-le, l'action sociale, les syndicats dénoncent des réorganisations qui s'enchaînent sans logique ni continuité et sans concertation, de même que des manques cruciaux de personnel. Ces conditions rendent les partenariats beaucoup plus complexes et désorientent les usagers.

Du côté du CCAS, c'est l'évolution prévue des 5 logements foyers de personnes âgées de Grenoble qui a conduit l'intersyndicale à alerter les membres du Conseil d'Administration sur la nouvelle organisation et ses impacts : réduction du nombre d'agents spécialisés personnes âgées, transformation des postes d'aide-soignant en poste d'aide-médecin psychologique, suppression des infirmières pour les rattacher au Centre de soins infirmiers...

Les motifs avancés n'ont que peu à voir avec l'objet de ces équipements. Et les agents constatent que ces évolutions entraînent des dégradations des conditions de travail. Avec son corollaire, les germes d'un absentéisme accru...

Comment dès lors imaginer que les familles bénéficiaires de cette action sociale puissent s'y retrouver quand les personnels sont à ce point maltraités ? Quelles alternatives ? Il faudra réinterroger un périmètre d'action, repenser une gouvernance et des modes d'actions. C'est ce qu'essaye de pointer cette lettre des Elu(e)s.

numéro spécial CCAS

Finances : le spectre de la tutelle...

Le CCAS vit avec une épée de Damoclès, sa mise sous tutelle de la préfecture si son déficit devenait trop important... Au regard de son périmètre d'intervention, l'enjeu est important. Sa gestion se retrouverait conduite par le Préfet, avec les conséquences qu'on imagine sur les politiques sociales.

Le déficit cumulé du CCAS est élevé (1,9 M€), même si l'année 2011 a été équilibrée. La situation reste très fragile car les recettes de fonctionnement ont diminué d'environ 1 M€, la CAF et le Conseil général ayant fortement réduit leurs subventions. L'existence du CCAS dépend donc du maintien et de l'augmentation de l'aide de la ville. C'est pourquoi notre groupe demande d'inscrire dès le budget primitif un montant suffisant. Mais la majorité préfère le faire en plusieurs fois pour minimiser la situation. Elle produit ainsi de l'insécurité pour les agents et les usagers.

Du côté des bonnes nouvelles, l'endettement a légèrement diminué. Les investissements en 2011 ont été faibles et n'ont pas nécessité de nouvel emprunt. Par ailleurs, des budgets annexes dégagent des résultats positifs en fonctionnement.

Plus inquiétant, les frais de structure augmentent de 7 % alors que les frais de personnels sont en légère baisse. Le CCAS «coûte» plus cher pour fonctionner. Et ce alors que les dépenses en «aides sociales et politiques redistributives» ont diminué de 14% entre 2010 et 2011, les aides sociales directes ont reculé de 40 % et l'allocation municipale d'habitation n'a pas le niveau qu'elle devrait avoir. Au regard de la dégradation de la situation sociale dans la ville, ces évolutions financières ne sont pas à la hauteur des besoins des habitants.

Question de périmètre ou de gouvernance ?

A Grenoble, le CCAS a historiquement de très nombreuses compétences. Il est aujourd'hui en taille le 2ème après celui de Paris pour une population 15 fois plus faible !

La question se pose des relations entre cet outil des politiques sociales et le conseil municipal représentant les habitants. En effet, le conseil municipal est exclu de la réflexion sur les politiques menées par le CCAS. Il est simplement «informé» du programme et du bilan de l'action du CCAS. Et vu le périmètre d'action de ce dernier, c'est un pan important des politiques sociales qui échappe aux orientations et au contrôle du conseil municipal. Il pourrait ainsi y avoir redondance avec des politiques développées par des conseiller(e)s délégué(e)s à des domaines couverts par le CCAS, comme la petite enfance ou les personnes âgées. Même élu(e)s au conseil d'administration du CCAS, encore une fois, leurs projets ne sont pas portés devant l'assemblée délibérante. Quel avantage à ce que des politiques publiques qui ne relèvent pas de ses compétences obligatoires soient mises en œuvre par un CCAS plutôt qu'en direct par la ville ?

D'un autre côté, un périmètre large permet des synergies. Mais peut-être devrions nous réfléchir en terme de périmètre géographique. Et imaginer un Centre Intercommunal de l'Action Sociale qui permettrait probablement de mieux accompagner les personnes les plus en difficulté, plutôt que d'observer aujourd'hui des replis sur soi de chaque commune.

Espace citoyen

Retrouvez l'agenda du groupe, les communiqués et interventions des élus sur notre site internet :

www.grenoble-ecologie-solidarite.fr

De gauche à droite : Gwendoline Delbos-Corfield, Maryvonne Boileau, Hakim Sabri, Marina Girod de l'Ain, Olivier Bertrand & Gilles Kuntz.



ETAT DES LIEUX

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal qui agit sur les questions de l'aide sociale légale ou facultative. Son périmètre d'action est communal, il est rattaché à la collectivité dont il est issu mais a une autonomie de gestion. Son Conseil d'Administration intègre ainsi des représentants associatifs en plus des élus municipaux. Le mode de désignation de ces représentants, choisis par le Maire, peut faire débat. Les compétences obligatoires d'un CCAS sont l'analyse des besoins sociaux et l'aide sociale légale. Le CCAS de Grenoble agit sur des volets supplémentaires, la petite enfance, l'action en direction des personnes âgées, l'hébergement d'urgence.

Le CCAS est un outil indispensable de la politique de solidarité d'une ville. Pour les élus Ecologie et Solidarité, sa place centrale ne se discute pas. Pour autant, une gestion plus solidaire du CCAS pourrait être mise en œuvre. La part du coût restant à la charge de l'utilisateur, qui a beaucoup augmenté, pourrait être diminuée et mieux supportée par la solidarité collective. La question de la gouvernance mérite aussi d'être approfondie. L'importance des politiques de solidarité pour notre ville impose qu'elles soient débattues et décidées en conseil municipal. Enfin, les associations assurent un pan majeur de l'action sociale. Leur liberté de parole et leur force de proposition sont nécessaires. La ville doit construire avec elles des partenariats respectueux.

Un vice-président en service commandé

Depuis 2008, l'adjoint à l'action sociale a été chargé de rétablir la situation financière au CCAS tout en conduisant des expérimentations peu coûteuses mais très médiatisées.

Ainsi, il y aura eu diminution des remplacements, recours au privé pour certaines prestations, transfert de structures d'hébergement de personnes âgées à des mutuelles, construction de crèches associatives plutôt que municipales... Jusqu'à la fermeture d'un logement-foyer de personnes âgées "Les Gentianes" ces jours-ci à la Villeneuve. Et cette politique de recherche d'économies va se poursuivre.

Comment néanmoins apparaître comme dynamique et novateur ? En lançant des expérimentations qui permettent de mettre Grenoble sous les feux de la rampe.

Ainsi se sont succédés : le micro-crédit social (16 bénéficiaires en 2011), le programme ENPATIC d'ordinateurs chez les personnes âgées (quelques dizaines de bénéficiaires une année, puis plus rien), le programme Parler Bambin, maintenant Manger Malin avec un grand groupe alimentaire... Ces expérimentations sont souvent reprises dans la presse spécialisée et essaient dans d'autres villes. Tout n'est pas à condamner, certaines initiati-

ves sont même positives comme les paniers solidaires, le Pass Culture... Mais pourquoi une telle débauche d'actions quand on sait dès le départ qu'elles ne pourront pas être généralisées vu l'état des finances et le manque de subventions extérieures ?

Pendant que les projecteurs sont mis sur ces actions, la précarité ne cesse d'augmenter dans notre ville. Et paradoxalement, les aides sociales versées en secours d'urgence diminuent de plus de 100 000 € depuis deux ans. L'allocation municipale d'habitation qui devait redistribuer 10% de la taxe sur les ordures ménagères, soit 400 000 €, atteint à peine 180 000 €. Elle était destinée à aider ceux qui ne peuvent plus faire face aux charges du logement. Elle n'est versée aujourd'hui qu'à 276 ménages locataires dans le privé. On est loin des besoins. Quant à l'hébergement d'urgence, ceux qui ont appelé le 115 un jour pour abriter des personnes à la rue savent que les structures sont débordées. Près de 1000 personnes dont de nombreux enfants vivent dans des conditions indignes dans notre agglomération.

Mais cela est moins valorisant à traiter que de lancer de nouvelles expérimentations...



3 questions à Bernard Pelordet, ancien directeur du Centre d'Accueil Municipal

Comment évaluez-vous la prise en charge de l'hébergement d'urgence à Grenoble ?

l'hébergement d'urgence, sur l'agglomération grenobloise, qui compromet le principe d'inconditionnalité de l'accueil et la fluidité du dispositif d'urgence. Le dispositif hôtelier est un palliatif onéreux pour les collectivités et l'Etat qui maintient les publics hébergés dans des situations de précarité.

Un CCAS fort est un atout, alors ?

Incontestablement, mais il porte en germe d'autres problèmes. Par exemple, il y a des tentatives d'expérimentations, impulsées par le politique, qui sont très intéressantes, mais qui manquent de continuité, de lisibilité et qui ne s'inscrivent pas dans une véritable politique sociale globale et à long terme. Je regrette aussi qu'au CCAS de Grenoble il n'y ait pas une vraie «décentralisation», par exemple dans la définition et le suivi budgétaire, qui contribuerait à mieux responsabiliser les agents. C'est une grosse machine qui, me semble-t-il, nécessiterait une démultiplication

du management politique, en créant par exemple 3 Vice Présidences pour chacun des 3 secteurs d'activités.

Mais cette force n'est-elle pas un handicap vis-à-vis des partenaires ?

Ca dépend... C'est un atout vis-à-vis de l'Etat. Ca devrait être un atout avec le Conseil Général, mais les choses sont très compliquées, car ce dernier ne va pas au bout de la prise en charge de toutes ses compétences. C'est peut-être plus ambigu avec les associations. J'observe un problème de démocratie dans beaucoup d'associations, avec des liens politiques entre les responsables associatifs et les élus, qui font que la Ville a sa part de responsabilité... J'observe aussi des velléités de contrôle de la Ville sur les associations, par la création de «collectifs» qui ont tendance à museler les initiatives, au lieu de favoriser les complémentarités et la diversité des modes d'action...



La prise en charge de l'hébergement d'urgence est une compétence de l'Etat. Le fait que le CCAS de Grenoble ait fait le choix de gérer une structure d'hébergement d'urgence me paraît pertinent en terme de proximité politique de l'action sociale à destination des publics les plus défavorisés, en veillant à ne pas rejeter les demandes de publics n'ayant pas «d'attaches ou de racines» avec le territoire. La dimension intercommunale du nouveau centre d'hébergement a l'avantage d'impliquer l'ensemble des communes de l'agglomération. Par contre, il y a un manque de moyens pour la sortie de